

C'est une perte que tous les députés et tous les candidats de tous les partis du pays devraient être prêts à accepter, car si l'on dévoile réellement la liste des contributions faites aux partis politiques et aux candidats, cela en vaut la peine. D'autre part, je suis certain qu'après une élection, les Canadiens s'habitueront à ce que la liste des dons soit rendue publique. Ils pourront hésiter la première fois, mais lorsque ce sera devenu la tradition dans le processus électoral du pays, les Canadiens, les sociétés et les syndicats se conformeront à cette tradition. Si l'on tient compte de la perte que cela entraînera, et à mon avis, on ne le devrait pas, de toute façon, cela ne durera pas longtemps, peut-être le temps d'une élection, mais pas plus. Je crois que les Canadiens apprécieront que ces renseignements leur soient dévoilés et apprécieront également l'honnêteté et l'intégrité du processus politique. Après une première hésitation, ils accepteront que leur nom soit dévoilé ainsi que le montant de leur don.

Comme je suis le chef de mon parti, je dois présenter cela bien clairement. Je ne pose pas cela comme condition pour que nous appuyions le bill car j'estime qu'il devrait entrer en vigueur le plus rapidement possible. Toutefois, j'espère que le comité qui l'étudie et que le président du Conseil privé examineront sérieusement la suggestion que je fais au nom de mon parti, c'est-à-dire que le bill prévoit que soient entièrement dévoilés le nom et le montant de la contribution de toute personne, association, société, syndicat etc., que ce montant soit de moins ou de plus de \$100.

Le deuxième point dont j'aimerais toucher un mot porte sur les contributions aux candidats à même le Trésor public. Certains membres de mon parti ont exprimé des réserves et se sont inquiétés de la disposition qui prévoit une telle aide financière pour l'élection des candidats au pays. Je n'hésite aucunement à appuyer ce principe. Il représente l'un des meilleurs moyens de s'assurer que le candidat relativement pauvre peut se présenter et que le parti politique plutôt démuné peut travailler pour le peuple canadien au cours d'une élection. Une telle disposition a donc du bon en principe, je crois; elle n'est pas préjudiciable.

J'ignore pourquoi les membres des partis libéral et conservateur ont insisté au comité qui a siégé il y a un an pour que la limite soit portée à un niveau aussi élevé que 25 ou 30 p. 100 avant qu'un candidat ait droit à un versement du Trésor public. Ils s'entendirent finalement sur 20 p. 100. Je ne vois pas pourquoi ils devraient insister sur un niveau relativement élevé, et j'espère que je ne leur fais pas une injustice en déclarant qu'à mon avis ils veulent par là dresser autant d'obstacles que possible devant les partis qui ne sont pas encore aussi solides et aussi bien organisés qu'eux. Si c'est pour cela qu'ils insistent sur une limite si élevée avant qu'un candidat n'ait droit à un versement à même le Trésor public, je trouve que c'est une raison mesquine et antidémocratique. C'est une raison intéressée qui n'a pas sa place dans une considération sincère et démocratique de la question. La seule justification qu'il y aurait à fixer une limite avant le versement de fonds par le Trésor public, c'est qu'on voudrait ainsi décourager les hurluberlus de toutes sortes.

● (1650)

M. Reilly: Bravo!

Dépenses d'élection

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelques-uns d'entre eux se sont fait élire.

M. Lewis: J'allais justement le dire. Les partis politiques ont leurs hurluberlus de candidats et si certains de mes amis conservateurs continuent de se payer ma tête, je vais leur signaler quelques-uns de ces candidats ici à la Chambre.

L'unique raison, logique et morale, qui puisse justifier que tous les candidats n'aient pas droit à ce privilège, c'est d'exclure les hommes et les femmes qui ne sont pas des candidats sérieux—peut-être est-ce là la meilleure façon de les décrire, la moins blessante—ceux qui se portent candidats seulement pour faire la manchette, pour voir leur nom sur un bulletin, ou que sais-je encore. C'est l'unique justification d'un minimum. Si le Trésor public doit verser de l'argent, alors tout candidat sérieux devrait être traité comme tous les autres candidats sérieux. Il ne devrait pas être pénalisé tout simplement parce qu'il n'a pu obtenir autant de voix que certains autres candidats.

C'est pourquoi je crois que le chiffre devrait être de 10 p. 100. Mon honorable ami de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a proposé 5 p. 100, et je n'y trouve rien à redire. Mais 10 p. 100 me semble certainement suffisant. Laissez-moi vous dire pourquoi je crois que c'est suffisant. Toutes nos circonscriptions dans les centres urbains et la plupart de celles qui se trouvent dans les régions rurales comptent de 40,000 à 50,000 électeurs. Au total, entre 30,000 et 40,000 électeurs voteront dans la plupart des circonscriptions représentées ici, plus dans certains cas. Dix pour cent de 30,000 ou 40,000 donne 3,000 et 4,000 voix et je soutiens que tout candidat qui obtient l'appui de plusieurs milliers d'électeurs dans une circonscription est un candidat sérieux.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: C'est celui qui n'obtient que 500 voix ou à peu près, mettons 1,500 au plus, qui peut, sous un angle ou sous un autre, être considéré comme un candidat peu sérieux. Nous avons été représentés, dans ce parti, par des candidats—et il n'y a pas de doute qu'il en sera ainsi pendant encore un certain temps—qui n'ont reçu que quelques centaines de voix. Et ils sont, cependant, aux yeux du Nouveau parti démocratique, des candidats sérieux qui accomplissent ce qu'il considère comme la tâche importante de présenter aux électeurs, dans la mesure de leurs moyens, le message qu'il veut transmettre aux gens de certaines circonscriptions. C'est notre droit. Toutefois, il est vrai que, dans certaines circonscriptions, indépendamment des opinions du parti, ils ne sont pas des candidats sérieux. S'ils n'obtiennent que quelques centaines de voix, je ne prétends pas que le Trésor devrait contribuer à leur campagne. Mais d'exiger qu'ils obtiennent 6,000, 7,000 ou 8,000 voix avant de pouvoir être payés par le Trésor me semble totalement déraisonnable et antidémocratique, ainsi qu'injustifiable, sauf que la majorité ici, les libéraux et les conservateurs, veulent rendre plus difficile à notre parti ainsi qu'au Crédit social ou en fait à tout nouveau parti qui pourrait surgir, de poursuivre son travail conformément au jugement et à la conscience de ses membres. Je crois que le comité pourrait revoir cet aspect et y faire quelque chose.